Laque Mylac Extra (Mat, Satiné Mat)

Fiche de données de sécurité (FDS)

Nom du produit (EN) : Mylac Extra Lacquer (Matt, Satin-Matt)

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial
Laque Mylac Extra (Mat, Satiné Mat)

N° de produit
32-501-00XX

Identifiant unique de formule (UFI)
8NYP-A4SQ-847W-U0Y0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes
Laque

Utilisations déconseillées
Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société et adresse
John Myland Ltd.
26 Rothschild St,
Norwood
SE27 0HQ Londres
Angleterre
Tél. : +44 (0) 208 670 9161
mylands.com

Personne à contacter
Mylands
E-mail
info@mylands.com
Révision
11/09/2025
Version de la FDS
4.0 (version précédente 3.0 du 11/09/2025)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Professionnels de santé : composer le 0344 892 0111 pour joindre le National Poisons Information Service (NPIS) (service disponible 24 h/24).

Grand public :
Angleterre — composer le 111 pour joindre le NHS 111 (service 24 h/24)
Écosse — composer le 111 pour joindre le NHS 24 (service 24 h/24)
Pays de Galles — composer le 111 ou le 0845 4647 pour joindre NHS Direct (service 24 h/24)

Voir la section 4 « Premiers secours ».

SECTION 2 : Identification des dangers

Classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que maintenu et modifié en droit britannique.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger	Code	Mention de danger
Irritation cutanée, cat. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.

Classe de danger	Code	Mention de danger
Irritation oculaire, cat. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mot d'avertissement
Attention

Mentions de danger
Provoque une irritation cutanée. (H315)
Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Général
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)
Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Prévention
Se laver les mains soigneusement après manipulation. (P264)
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. (P280)

Intervention
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. (P337+P313)

Stockage
Non applicable.
Élimination
Non applicable.

Substances dangereuses
Ne contient aucune substance devant être déclarée.

Étiquetage complémentaire
EUH208, Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthylisothiazol-3(2H)-one et de 2-méthylisothiazol-3(2H)-one (3:1) (CMIT/MIT), 2-méthylisothiazol-3(2H)-one (MIT). Peut produire une réaction allergique.
UFI : 8NYP-A4SQ-847W-U0Y0

2.3. Autres dangers

Ce mélange/produit ne contient aucune substance connue pour répondre aux critères de classification PBT et vPvB. Ce produit ne contient aucune substance considérée comme perturbateur endocrinien selon les critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Substance	Identifiants	% p/p	Classification
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	CAS : 112-34-5 CE : 203-961-6 Index : 603-096-00-8	3-5%	Irritation oculaire, cat. 2, H319 [1],[3]
2-diméthylaminoéthanol ; N,N-diméthyléthanolamine (DMAE)	CAS : 108-01-0 CE : 203-542-8 Index : 603-047-00-0	1-3%	Liquides inflammables, cat. 3, H226 Toxicité aiguë, cat. 4, H302 Toxicité aiguë, cat. 4, H312 Corrosion cutanée, cat. 1B, H314 Lésions oculaires graves, cat. 1, H318 Toxicité aiguë, cat. 3, H331 STOT, exp. unique, cat. 3, H335
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	CAS : 2634-33-5 CE : 220-120-9 Index : 613-088-00-6	<0,05%	Toxicité aiguë, cat. 4, H302 Irritation cutanée, cat. 2, H315 Sensibilisation cutanée, cat. 1, H317 Lésions oculaires graves, cat. 1, H318 Danger aquatique aigu, cat. 1, H400 (M=10)

[1] Limite d'exposition professionnelle européenne. [3] Substance soumise à restrictions au titre de l'annexe XVII UK-REACH. Voir le texte intégral des mentions H à la section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales
En cas d'accident : contacter un médecin ou un service d'urgences — se munir de l'étiquette ou de cette fiche de données de sécurité. Ne jamais faire boire une personne inconsciente.

Inhalation
En cas de difficultés respiratoires : amener la personne à l'air libre et rester auprès d'elle.

Contact avec la peau
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et chaussures contaminés. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Contact avec les yeux
Rincer immédiatement à l'eau ou à l'eau isotonique (20-30 °C) pendant au moins 5 minutes et poursuivre jusqu'à la disparition de l'irritation. Retirer les lentilles de contact. Bien rincer sous les paupières. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Poursuivre le rinçage pendant le transport.

Ingestion
Si la personne est consciente, lui rincer la bouche avec de l'eau et rester auprès d'elle. Ne jamais lui donner à boire. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin en apportant la fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne pas faire vomir, sauf avis contraire d'un médecin.

Brûlures
Non applicable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation : ce produit contient des substances susceptibles de déclencher une réaction allergique en cas de contact cutané. Les manifestations allergiques apparaissent généralement dans les 12 à 72 heures suivant l'exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Informations pour le personnel médical
Se munir de cette fiche de données de sécurité ou de l'étiquette de ce produit.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre, eau pulvérisée.
Inappropriés : ne pas utiliser de jets d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'incendie produit une fumée dense. L'exposition aux produits de combustion peut nuire à la santé. Les récipients fermés exposés à un incendie doivent être refroidis à l'eau. Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans le réseau d'assainissement. Produits de décomposition dangereux : oxydes d'azote (NOx), oxydes de carbone (CO / CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. En cas d'exposition directe, contacter le National Poisons Information Service (composer le 111, 24 h/24).

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact direct avec les substances déversées. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet vers les lacs, cours d'eau, égouts, etc. Tenir les personnes non autorisées à l'écart de la zone de déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir le déversement avec une matière absorbante non combustible et éliminer conformément à la réglementation locale. Nettoyer si possible avec des agents classiques ; éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les sections 13 et 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact pendant la grossesse et l'allaitement. Il est interdit de fumer, boire et manger sur le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Refermer soigneusement les récipients ouverts et les maintenir debout afin d'éviter les fuites.
Matériau recommandé : identique au récipient d'origine.
Conditions de stockage : aucune exigence particulière.
Matières incompatibles : acides forts, bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit ne doit être utilisé que pour les applications mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Substance	LTE 8h (ppm)	LTE 8h (mg/m³)	STE 15min (ppm)	STE 15min (mg/m³)
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	10	67,5	15	101,2
2-diméthylaminoéthanol ; N,N-diméthyléthanolamine (DMAE)	2	7,4	6	22

Source : Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 ; EH40/2005 (4e édition, 2020).

DNEL (niveaux dérivés sans effet)

Substance	Population	Voie	DNEL
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	Général/Travailleurs, long terme, syst.	Cutanée	345 / 966 µg/kg p.c./j
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	Général/Travailleurs, long terme, syst.	Inhalation	1,2 / 6,81 mg/m³
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Travailleurs, long/court terme, locaux	Inhalation	67,5 - 101,2 mg/m³
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Population générale, long terme, syst.	Orale	6,25 mg/kg p.c./j

PNEC (concentrations prévisibles sans effet)

Substance	Milieu	PNEC
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	Eau douce / Sédiment / Sol	4,03 µg/L / 49,9 µg/kg / 3 mg/kg
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	Rejet interm. (eau/mer) / Mer / Sédim. marin / STEP	1,1 µg/L / 110 ng/L / 403 ng/L / 4,99 µg/kg / 1,03 mg/L
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Eau douce / Sédiment / Sol	1,1 mg/L / 4,4 mg/kg / 320 µg/kg
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Rejet interm. / Mer / Sédim. marin / Prédateurs	11 mg/L / 110 µg/L / 440 µg/kg / 56 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites d'exposition professionnelle doit être contrôlé régulièrement. Interdiction de fumer, boire, manger sur le lieu de travail. Aucun scénario d'exposition mis en œuvre pour ce produit. Les utilisateurs professionnels sont soumis aux concentrations maximales légales.

Mesures techniques : réduire la formation de vapeurs en deçà des valeurs limites ; installer un système d'extraction locale si besoin ; postes de lavage oculaire et douches d'urgence clairement signalés. Éviter l'inhalation des vapeurs.

Mesures d'hygiène : retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Environnement : aucune exigence particulière.

Utiliser uniquement des équipements de protection individuelle portant le marquage UKCA.

Protection respiratoire	Type	Classe	Couleur	Normes
Non nécessaire en cas de ventilation adéquate	-	-	-	-

Protection cutanée	Type/catégorie	Normes
Vêtements de travail dédiés à porter	-	-

Protection des mains — Matériau	Épaisseur (mm)	Temps de passage (min)	Normes
Nitrile	0,5	> 480	EN374-2, EN16523-1, EN388

Protection oculaire	Normes
Lunettes de sécurité à protections latérales	EN166

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur
État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Aucune donnée disponible.
pH	Aucune donnée disponible.
Densité (g/cm³)	Aucune donnée disponible.
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible.
Point de fusion/congélation (°C)	Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition (°C)	Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair (°C)	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (°C)	Aucune donnée disponible.
Auto-inflammation (°C)	Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité (% v/v)	Aucune donnée disponible.
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible.
LogKow	Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Propriétés oxydantes : aucune donnée disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions mentionnées à la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun attendu dans des conditions normales.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger (règlement (CE) n° 1272/2008)

Effet	Conclusion
Toxicité aiguë	Critères non remplis.
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire	Critères non remplis.
Sensibilisation cutanée	Ce produit contient des substances pouvant déclencher une réaction allergique chez les personnes déjà sensibilisées.
Mutagénicité	Critères non remplis.
Cancérogénicité	Critères non remplis.
Toxicité pour la reproduction	Critères non remplis.
STOT — exposition unique	Critères non remplis.
STOT — exposition répétée	Critères non remplis.
Danger par aspiration	Critères non remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets à long terme — Effets irritants : ce produit contient des substances pouvant provoquer une irritation en cas d'exposition de la peau, des yeux ou des poumons. L'exposition peut accroître le potentiel d'absorption d'autres substances dangereuses.
Propriétés perturbant le système endocrinien : aucune substance connue à cet effet.
Autres informations : aucune connue.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Critères de classification non remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Critères de classification non remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Critères de classification non remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance connue répondant à ces critères.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune substance connue à cet effet pour l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ce produit ne relève pas de la réglementation applicable aux déchets dangereux. Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement des déchets agréée. Règlement (UE) n° 1357/2014 relatif aux déchets.

Code EWC : non applicable.
Emballages contaminés : à éliminer comme le produit.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode	N° ONU	Désignation	Classe	Groupe	Env.
ADR	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-

Ne constitue pas une marchandise dangereuse selon l'ADR, l'IATA et l'IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, santé et environnement

Restrictions d'utilisation : les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées à ce produit ; les précautions techniques nécessaires pour éliminer l'exposition doivent être envisagées.
Exigences de formation particulières : aucune exigence particulière.
COMAH : non applicable.

UK-REACH, Annexe XVII
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (entrée 55).
2-diméthylaminoéthanol ; N,N-diméthyléthanolamine (DMAE) (entrée 40).

Informations complémentaires : non applicable.

Sources
Health and Safety at Work etc. Act 1974 Regulations 2013 ; Règlement (UE) n° 1357/2014 relatif aux déchets ; Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) ; Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non.

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions H citées à la section 3

H226, Liquide et vapeurs inflammables.
H302, Nocif en cas d'ingestion.
H312, Nocif par contact cutané.
H314, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H318, Provoque des lésions oculaires graves.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H331, Toxique par inhalation.
H335, Peut irriter les voies respiratoires.
H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations et acronymes

Sigle	Signification
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Conformité européenne
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage [règlement (CE) n° 1272/2008]
CSA	Évaluation de la sécurité chimique
CSR	Rapport sur la sécurité chimique
DMEL	Niveau dérivé avec effet minimal
DNEL	Niveau dérivé sans effet
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes
ES	Scénario d'exposition
Mention EUH	Mention de danger spécifique CLP
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
EWC	Catalogue européen des déchets
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
PRP (GWP)	Potentiel de réchauffement planétaire
CIRC (IARC)	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Conteneur pour vrac intermédiaire
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LogPow	Logarithme du coefficient de partage octanol/eau
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978 (« Marpol » = pollution marine)
OCDE (OECD)	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prévisible sans effet
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RRN	Numéro d'enregistrement REACH
SCL	Limite de concentration spécifique
SVHC	Substances extrêmement préoccupantes
STOT-RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
STOT-SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ONU (UN)	Organisation des Nations Unies
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matériaux biologiques
COV (VOC)	Composé organique volatil
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Informations complémentaires

La classification de la substance/du mélange au regard des dangers pour la santé est établie conformément aux méthodes de calcul prévues par le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que maintenu et modifié en droit britannique.

La classification du mélange au regard des dangers physiques repose sur des données expérimentales.

La fiche de données de sécurité a été validée par
John Myland Ltd

Autre

Une modification (proportionnelle au dernier changement essentiel — premier chiffre de la version de la FDS, voir section 1) est signalée par un triangle.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné à la section 1) et ne sont pas nécessairement valables en cas d'utilisation avec d'autres substances chimiques/produits.

Il est recommandé de remettre cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être utilisées comme spécification de produit.

Pays-langue : GB-en (traduit en français à titre indicatif)